

**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°2023-367**  
**Référence Nomenclature n°8.9**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE FIRMINY**

**Direction en charge : Pôle Relations Citoyennes et attractivité territoriale**

**Service en charge : Culture - Animations**

**OBJET : Convention de partenariat Ville du Chambon-Feugerolles / Ville de Firminy / Ville de Fraisses / Ville de Saint-Paul-en-Cornillon / Ville de Saint-Maurice-en-Gourgois – Saison Jeune public intercommunale**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Considérant que la Ville de Firminy propose chaque année des séances scolaires aux classes appelouses de cycle 1, 2 et 3 dans le cadre de sa Saison Jeune public ;

Considérant que les Communes du Chambon-Feugerolles, Fraisses, Saint-Paul-en-Cornillon et Saint-Maurice-en-Gourgois bénéficiaient de la Saison Ondaine Jeune public organisée par le pôle culture du SIVO, qui a été dissout ;

Considérant que la Ville de Firminy et du Chambon-Feugerolles ont décidé de s'associer pour mettre en commun leur programmation Jeune public et l'ouvrir à leurs publics scolaires respectifs ;

Considérant que cette programmation scolaire est aussi ouverte aux écoles des Communes de Fraisses, Saint-Paul-en-Cornillon et Saint-Maurice-en-Gourgois ;

Considérant qu'il convient d'établir une convention pour formaliser le partenariat entre la Ville de Firminy, du Chambon-Feugerolles, de Fraisses, de Saint-Paul-en-Cornillon et de Saint-Maurice-en-Gourgois, et établir les engagements de chacune des parties ;

Vu le projet de convention de partenariat tel que rapporté en annexe.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention de partenariat entre la Ville de Firminy, du Chambon-Feugerolles, de Fraisses, de Saint-Paul-en-Cornillon et de Saint-Maurice-en-Gourgois, telle que rapportée en annexe ;
- Autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les documents y afférents ;
- Dire que la dépense sera prélevée et la recette affectée au chapitre correspondant du Budget de la Commune ;
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.


**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°2023-367**  
**Référence Nomenclature n°8.9**

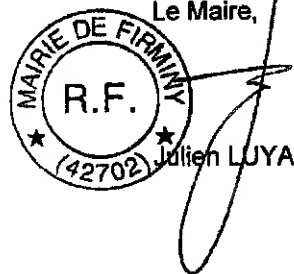
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre les Villes de Firminy, du Chambon-Feugerolles, de Fraisses, de Saint-Paul-en-Cornillon et de Saint-Maurice-en-Gourgois, telle que rapportée en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les documents y afférents ;
- **DIT** que la dépense sera prélevée et la recette affectée au chapitre correspondant du Budget de la Commune ;
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

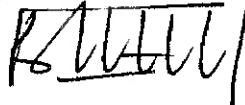
Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 05 Décembre 2023

Le Secrétaire de Séance,

  
Daniel LOMBARDIN

Le Maire,  
  
Julien LUYA

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication  
en date du 11.12.23  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
S. BELAIDI



**DEPARTEMENT DE LA LOIRE**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE FIRMINY**

**SEANCE DU MARDI 05 DECEMBRE 2023**

**Convention de partenariat Ville du Chambon-Feugerolles / Ville de  
Firminy / Ville de Fraisses / Ville de Saint-Paul-en-Cornillon / Ville de  
Saint-Maurice-en-Gourgois – Saison Jeune public intercommunale**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 28 Novembre 2023, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 05 Décembre 2023 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

**PRESENTS :**

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (à partir de 18 h 22), M. CHANUT Robert, M. ZEDDA Marc, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan (à partir de 20 h 05), Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, M. BERTOLETTI Christiane, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, M. DUMOND Jean-Claude (à partir de 18 h 12), Mme PORTAILLER Chantal, M. PETIT Marc, Mme PERRON Julie, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire (à partir de 18 h 17).

**POUVOIRS :** M. GRANGE Gaëtan (jusqu'à 20 h 05) à Mme GIL Nathalie, Mme FILLOUX Tiffanie à Mme SUZAT GIULIANI, M. MENDES José à M. PETIT Marc, Mme PUTOT Anne-Sophie à M. CHARTRON Jean-Paul.

**ABSENTS :** Mme COLOMBET Lyla (jusqu'à 18 h 22), M. DUMOND Jean-Claude (jusqu'à 18 h 12), Mme TAING Claire (jusqu'à 18 h 17).

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. LOMBARDIN Daniel

**PERSONNEL ADMINISTRATIF :** M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,  
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	30
Nombre de pouvoirs :	3
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33

